

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 1 / 15

### Creatinine R1

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit :** Creatinine R1

**Code de produit :** C7539-R1

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes :** For the quantitative determination of creatinine concentration in serum.

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

### 1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

**Fabricant :**

**United States**

HORIBA Instruments Incorporated

5449 Research Drive

Canton, MI 48188

734-487-8300

horiba.com

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

**États-Unis**

HORIBA Instruments Incorporated

1-800-445-9853 (24 hours per day)

**France**

Organisme de conseil/centre antipoison national

+33 1 45 42 59 59 (24 hours per day)

**Portugal**

Órgão consultor nacional/Centro Antivenenos

+351 800 250 250 (24 hours per day)

**Espagne**

Centro de información toxicológica/organismo asesor nacional

+34 91 562 04 20 (24 hours per day)

**République tchèque**

Národní poradní orgán/toxikologické středisko

+420 224 919 293 (24 hours per day)

**Grèce**

Εθνικό συμβουλευτικό όργανο/Κέντρο Δηλητηριάσεων

+30 210 779 3777 (24 hours per day)

**Italie**

Organismo ufficiale di consultazione nazionale/Centro antiveleni

+39 06 305 4343 (24 hours per day)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 2 / 15

### Creatinine R1

#### Roumanie

Organism consultativ național/Centru pentru otrăviri  
+40 21 3183606 (24 hours per day)

#### Pologne

Krajowa instytucja doradczą/Ośrodek zatruc  
+48 22 619 66 54 (24 hours per day)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Lésions oculaires graves, catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Hydroxyde de lithium, monohydratée

Informations supplémentaires : Aucun

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H314 Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves

H318 Provoque des lésions oculaires graves

#### Mention de précautions :

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 Bien se laver la peau après utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir en une position confortable pour lui permettre de respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.

Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P501 Dispose of contents in accordance with local regulations.

### 2.3 Autres dangers :Aucun connu

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 3 / 15

### Creatinine R1

Identification	N° d'enregistrement REACH UE	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 1310-66-3 Numéro CE : 215-183-4	-	Hydroxyde de lithium, monohydratée	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4 (Oral); H302	0.84

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

##### En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact cutané :

Le traitement est urgent. Consulter un traitement médical d'urgence. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

##### En cas de contact oculaire :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède à faible pression pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Consulter immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

##### Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

#### 4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

L'exposition cutanée peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures, une inflammation et des lésions tissulaires. L'exposition oculaire peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des larmoiements, des lésions cornéennes et une perte de la vision. L'exposition par inhalation peut entraîner une toux, un mal de gorge, une sensation de brûlure et un essoufflement. L'exposition par ingestion peut entraîner des brûlures de la bouche et la

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 4 / 15

### Creatinine R1

gorge, des douleurs abdominales, une sensation de brûlure dans la gorge et la poitrine, des nausées, des vomissements, un choc ou chute.

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des déchirures, des lésions cornéennes et une perte de vision.

#### Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

#### 4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

##### Traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, consultez rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas de contact avec la peau, consulter rapidement un médecin pendant que le rinçage se poursuit.

En cas d'ingestion, consulter rapidement un médecin.

##### Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

#### 5.1 Agents d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau / brouillard, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

##### Moyens d'extinction inappropriés :

N'utilisez pas de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des fumées / gaz irritants / toxiques.

#### 5.3 Conseils pour les pompiers

##### Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

##### Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Évitez le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

### SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher dans la matière déversée. Se laver soigneusement après manipulation.

#### 6.2 Précautions environnementales :

Éviter les fuites et déversements supplémentaires si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir les déversements et placer dans un conteneur approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections :

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 5 / 15

### Creatinine R1

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination, voir la section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. N'ajoutez pas d'eau au produit corrosif. S'il est nécessaire de mélanger un produit corrosif avec de l'eau, ajoutez lentement le corrosif à de l'eau froide, en petites quantités, et remuez fréquemment. Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols/ poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (Voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

### 7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des voies de sortie. Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Inspectez régulièrement les conteneurs et la zone de stockage pour détecter tout signe de fuite et de dommage. Conserver les conteneurs à une hauteur convenable pour la manipulation, si possible sous le niveau des yeux. Les étagères hautes augmentent le risque de chute de conteneurs, de blessures et d'exposition. Assurez-vous que l'équipement approprié de lutte contre l'incendie et de nettoyage des déversements est facilement disponible. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Conserver séparément. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un emplacement éloigné des produits incompatibles (Voir section 10).  
Store at room temperature

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir Section 1 (Utilisation recommandée).

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Croatia	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (Lithium hydroxide)
Ireland	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (Lithium hydroxide)
United Kingdom	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (Lithium hydroxide)
Germany (TRGS 900)	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	8-Hour TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
Germany (MAK)	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	8-Hour TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 6 / 15

### Creatinine R1

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
Sweden	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 0.02 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

**Nom de l'ingrédient :** Hydroxyde de lithium, monohydratée

**N° CAS :** 1310-66-3

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	30 mg/m <sup>3</sup>
	Aiguë - Dermique	100 mg/kg bw/day
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	41.35 mg/kg bw/day
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	12.4 mg/kg bw/day
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	4.13 mg/kg bw/day
	Chronique - Inhalation	6.21 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	41.35 mg/kg bw/day
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

**Nom de l'ingrédient :** Hydroxyde de lithium, monohydratée

**N° CAS :** 1310-66-3

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	2.3 mg/L
Sédiments d'eau douce	153 mg/kg sediment dw
Eau de mer	0,23 mg/l

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 7 / 15

### Creatinine R1

Sédiments marins	15.3 mg/kg sediment dw
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	79.2 mg/L
sol (agricole)	28.22 mg/kg soil dw
Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

## 8.2 Contrôle d'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, brouillards et / ou poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Utilisez des lunettes de sécurité avec des protections latérales ou des lunettes. Envisagez l'utilisation d'un écran facial pour la protection contre les éclaboussures. Utilisez un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

##### Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques approuvés par les normes appropriées. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau de gant peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. Évitez tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. Une protection complète du corps doit être portée. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Assurez-vous que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

#### Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Effectuer l'entretien ménager de routine.

#### Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
---	-----------------------------

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 8 / 15

### Creatinine R1

Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

#### Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	Reagents are provided as stable liquids.
Couleur	R1 is clear and colorless.
Odeur / Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Reagent = 12.75
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	Non disponible
Point d'éclair (vase clos)	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité	Non déterminé ou non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Densité	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilités	Non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminé ou non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Caractéristiques particulière	Non déterminé ou non disponible

#### 9.2 Autres informations

##### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Aérosols	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Solides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz sous pression	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Matières solides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges auto-réactifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 9 / 15

### Creatinine R1

<b>Solides pyrophoriques</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Substances et mélanges autochauffants</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Liquides oxydants</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Peroxydes organiques</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet
<b>Explosifs désensibilisés</b>	Aucune donnée disponible/ Sans objet

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucun.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter :

Évitez la génération d'aérosols et de brouillards, de chaleur extrême, de flammes nues, de surfaces chaudes, d'étincelles, de sources d'inflammation et de matériaux incompatibles.  
Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

### 10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Orale	LD50 Mouse: 363 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg
	Inhalation	LC50 Rat: >6.15 mg/L (4 hr [Dust])

#### Corrosion/irritation cutanée

#### Évaluation :

Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 10 / 15

### Creatinine R1

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Provoque de brûlures cutanées graves.

#### Domages/irritations oculaires graves

##### Évaluation :

Provoque des lésions oculaires graves.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Sans objet

#### Mutagénicité sur cellules germinales

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 11 / 15

### Creatinine R1

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

### 11.2 Informations sur les autres risques

#### Propriétés de perturbation endocrinienne :

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë (à court terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Fish LC50 Danio rerio: 109 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia: 33.5 mg/L (48 hr [Calculated])
	Aquatic Plants EC50 Freshwater algae: 153.44 mg/L (72 hr [growth rat3e])

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Fish NOEC Danio rerio: 17.35 mg/L (34 d)
	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 8.0 mg/L (21 d [reproduction])

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Les études de biodégradation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 12 / 15

### Creatinine R1

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Les sels de lithium ne sont pas considérés comme bioaccumulables. La partie anionique des sels de lithium est soit naturelle, soit chimiquement indiscernable des substances naturelles. BFC du lithium (espèces aquatiques) : 8 L/ kg

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Données du produit :**

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

**Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

**Données sur les substances :**

**Évaluation PBT :**

Hydroxyde de lithium, monohydraté	L'évaluation PBT ne s'applique pas aux substances inorganiques.
-----------------------------------	---

**Évaluation vPvB :**

Hydroxyde de lithium, monohydraté	L'évaluation vPvB ne s'applique pas aux substances inorganiques.
-----------------------------------	--

#### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

**12.7 Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

#### 12.8 Danger pour la couche d'ozone

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### 13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Dilute with large volumes of water and dispose of into sewer system, if in accordance with local regulations.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW :** Non déterminé ou non disponible

**13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets :** Non déterminé ou non disponible

**13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées :** Non déterminé ou non disponible

**13.1.4 Autres recommandations d'élimination :** Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 13 / 15

### Creatinine R1

<b>Risques environnementaux</b>	Aucun
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun

#### Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

<b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non régulé
<b>Nom d'expédition approprié ONU</b>	Non régulé
<b>Classe(s) de danger pour le transport ONU</b>	Aucun
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun

#### Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

<b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non régulé
<b>Nom d'expédition approprié ONU</b>	Non régulé
<b>Classe(s) de danger pour le transport ONU</b>	Aucun
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun

#### Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

<b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non régulé
<b>Nom d'expédition approprié ONU</b>	Non régulé
<b>Classe(s) de danger pour le transport ONU</b>	Aucun
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun

#### Transport maritime en vrac selon les instruments IMO

<b>Nom en vrac</b>	Aucun
<b>Type de navire</b>	Aucun
<b>Catégorie de pollution</b>	Aucun
<b>Classe de danger de l'OMI</b>	Aucun
<b>Risques environnementaux</b>	Aucun
<b>Matière dangereuse en vrac seulement</b>	Aucun

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 14 / 15

### Creatinine R1

Groupe de fret	Aucun
----------------	-------

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

#### Règlements européens

**Liste d'inventaire (EINECS) :** Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

**Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Restriction REACH :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) :** Non déterminé.

**Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :**

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Hydroxyde de lithium, monohydraté	1310-66-3	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau

#### Autres règlements

**Allemagne - TA Luft :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Informations supplémentaires :** Non déterminé.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

## SECTION 16 : Autres informations

**Sigles et abréviations :** Aucun

#### Procédure de classification :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Corrosion de la peau, catégorie 1A	Avis d'expert
Lésions oculaires graves, catégorie 1	Avis d'expert

#### Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

Skin Corr. 1B	Corrosion de la peau, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

#### Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

H314	Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H302	Nocif en cas d'ingestion

#### Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**Date de préparation initiale :** 2023-11-20

Page 15 / 15

### Creatinine R1

pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 2023-11-20

**Fiche de données de sécurité**

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 1 / 17

### Creatinine R2

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

**Nom du produit :** Creatinine R2

**Code de produit :** C7539-R2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes :** For the quantitative determination of creatinine concentration in serum.

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou sans objet

### 1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

**Fabricant :**

**United States**

HORIBA Instruments Incorporated

5449 Research Drive

Canton, MI 48188

734-487-8300

horiba.com

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

**États-Unis**

HORIBA Instruments Incorporated

1-800-445-9853 (24 hours per day)

**France**

Organisme de conseil/centre antipoison national

+33 1 45 42 59 59 (24 hours per day)

**Portugal**

Órgão consultor nacional/Centro Antivenenos

+351 800 250 250 (24 hours per day)

**Espagne**

Centro de información toxicológica/organismo asesor nacional

+34 91 562 04 20 (24 hours per day)

**République tchèque**

Národní poradní orgán/toxikologické středisko

+420 224 919 293 (24 hours per day)

**Grèce**

Εθνικό συμβουλευτικό όργανο/Κέντρο Δηλητηριάσεων

+30 210 779 3777 (24 hours per day)

**Italie**

Organismo ufficiale di consultazione nazionale/Centro antiveleni

+39 06 305 4343 (24 hours per day)

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 2 / 17

### Creatinine R2

#### Roumanie

Organism consultativ național/Centru pentru otrăviri  
+40 21 3183606 (24 hours per day)

#### Pologne

Krajowa instytucja doradczą/Ośrodek zatruc  
+48 22 619 66 54 (24 hours per day)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Corrosion de la peau, catégorie 1A  
Lésions oculaires graves, catégorie 1  
Sensibilisation de la peau, catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Acide picrique  
Hydroxyde de lithium, monohydratée

#### Informations supplémentaires : Aucun

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger :



#### Mention d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H314 Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves  
H318 Provoque des lésions oculaires graves  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée

#### Mention de précautions :

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P264 Bien se laver la peau après utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir en une position confortable pour lui permettre de respirer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer  
P302+P352 IF ON SKIN: Wash with plenty of water and soap.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux  
P405 Stocker dans un endroit fermé à clé  
P501 Dispose of contents in accordance with local regulations.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 3 / 17

### Creatinine R2

2.3 **Autres dangers** :Aucun connu

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 **Substance**: Sans objet.

3.2 **Mélange**:

Identification	N° d'enregistrement REACH UE	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 88-89-1 Numéro CE : 201-865-9	-	Acide picrique	Expl. 1.1; H201 Acute Tox. 3 (Oral); H301 Acute Tox. 3 (Dermal); H311 Acute Tox. 3 (Inh); H331  Estimation toxicité aiguë : Dermique ETA: 300 mg/kg Inhalation ATE: 0.5 mg/L	0.92
Numéro CAS : 1310-66-3 Numéro CE : 215-183-4	-	Hydroxyde de lithium, monohydraté	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4 (Oral); H302	0.17

**Informations supplémentaires** : Aucun

**Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH)** : Voir la Section 16

## SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 **Description des mesures de premier secours**

### Notes générales :

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

### En cas de contact cutané :

Le traitement est urgent. Consulter un traitement médical d'urgence. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

### En cas de contact oculaire :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède à faible pression pendant 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé.

Consulter immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 4 / 17

### Creatinine R2

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

#### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

#### Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

### 4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

#### Symptômes et effets aigus :

L'exposition cutanée peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures, une inflammation et des lésions tissulaires. L'exposition oculaire peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des larmoiements, des lésions cornéennes et une perte de la vision. L'exposition par inhalation peut entraîner une toux, un mal de gorge, une sensation de brûlure et un essoufflement. L'exposition par ingestion peut entraîner des brûlures de la bouche et la gorge, des douleurs abdominales, une sensation de brûlure dans la gorge et la poitrine, des nausées, des vomissements, un choc ou chute.

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des déchirures, des lésions cornéennes et une perte de vision.

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite.

#### Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

### 4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

#### Traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, consultez rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas de contact avec la peau, consulter rapidement un médecin pendant que le rinçage se poursuit.

En cas d'ingestion, consulter rapidement un médecin.

#### Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

### 5.1 Agents d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau / brouillard, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

#### Moyens d'extinction inappropriés :

N'utilisez pas de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire des fumées / gaz irritants / toxiques.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

#### Équipement de protection individuelle :

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 5 / 17

### Creatinine R2

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

#### Précautions spéciales :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Évitez le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

### SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non essentiel. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher dans la matière déversée. Se laver soigneusement après manipulation.

#### 6.2 Précautions environnementales :

Éviter les fuites et déversements supplémentaires si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Contenir et recueillir les déversements et placer dans un conteneur approprié pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination, voir la section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêche le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. N'ajoutez pas d'eau au produit corrosif. S'il est nécessaire de mélanger un produit corrosif avec de l'eau, ajoutez lentement le corrosif à de l'eau froide, en petites quantités, et remuez fréquemment. Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols/ poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (Voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

#### 7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des voies de sortie. Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Inspectez régulièrement les conteneurs et la zone de stockage pour détecter tout signe de fuite et de dommage. Conserver les conteneurs à une hauteur convenable pour la manipulation, si possible sous le niveau des yeux. Les étagères hautes augmentent le risque de chute de conteneurs, de blessures et d'exposition. Assurez-vous que l'équipement approprié de lutte contre l'incendie et de nettoyage des déversements est facilement disponible. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Conserver séparément. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Stocker dans un emplacement éloigné des produits incompatibles (Voir section 10).  
Store at room temperature

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 6 / 17

### Creatinine R2

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir Section 1 (Utilisation recommandée).

### SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Austria	Acide picrique	88-89-1	8-Hour TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Acide picrique	88-89-1	Ceiling Limit: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction [8 x 5 min])
Bulgaria	Acide picrique	88-89-1	MPT : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Croatia	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (Lithium hydroxide)
Czech Republic	Acide picrique	88-89-1	Ceiling Limit: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Estonia	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Germany (TRGS 900)	Acide picrique	88-89-1	8-Hour TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Acide picrique	88-89-1	15-Minute STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	8-Hour TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
Greece	Acide picrique	88-89-1	LECT 15 minutes : 0,3 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Hungary	Acide picrique	88-89-1	15-Minute STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Italy	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Latvia	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Lithuania	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Luxembourg	Acide picrique	88-89-1	MPT : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Malta	Acide picrique	88-89-1	MPT : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Poland	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Romania	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Slovakia	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Slovenia	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	15-Minute STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Spain	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Sweden	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 7 / 17

### Creatinine R2

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 0.02 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
The Netherlands	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
United Kingdom	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	LECT 15 minutes : 0,3 mg/m <sup>3</sup>
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (Lithium hydroxide)
Cyprus	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
European Union	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Belgium	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Denmark	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	15-Minute STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Finland	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	LECT 15 minutes : 0,3 mg/m <sup>3</sup>
France	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
Ireland	Acide picrique	88-89-1	MPT 8 heures : 0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Acide picrique	88-89-1	LECT 15 minutes : 0,3 mg/m <sup>3</sup>
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> (Lithium hydroxide)
Germany (MAK)	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	8-Hour TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)
	Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	15-Minute STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Lithium and compounds, as Li, inhalable fraction)

### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

### Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

**Nom de l'ingrédient :** Hydroxyde de lithium, monohydratée

**N° CAS :** 1310-66-3

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	30 mg/m <sup>3</sup>
	Aiguë - Dermique	100 mg/kg bw/day
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	41.35 mg/kg bw/day
Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 8 / 17

### Creatinine R2

Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	12.4 mg/kg bw/day
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	4.13 mg/kg bw/day
	Chronique - Inhalation	6.21 mg/m <sup>3</sup>
	Chronique - Dermique	41.35 mg/kg bw/day
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Aiguë - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Danger identifié mais pas de DNEL disponible
	Chronique - Dermique	Danger identifié mais pas de DNEL disponible

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de l'ingrédient : Hydroxyde de lithium, monohydraté

N° CAS : 1310-66-3

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	2.3 mg/L
Sédiments d'eau douce	153 mg/kg sediment dw
Eau de mer	0,23 mg/l
Sédiments marins	15.3 mg/kg sediment dw
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	79.2 mg/L
sol (agricole)	28.22 mg/kg soil dw
Air	Aucun danger identifié
Voie orale (Empoisonnement secondaire)	Aucune exposition n'est prévue.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

## 8.2 Contrôle d'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, brouillards et / ou poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Utilisez des lunettes de sécurité avec des protections latérales ou des lunettes. Envisagez l'utilisation d'un écran facial pour la protection contre les éclaboussures. Utilisez un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

Lunettes de protection ou de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par des normes nationales reconnues (ou équivalent).

##### Protection de la peau et du corps :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques approuvés par les normes appropriées. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 9 / 17

### Creatinine R2

convient de noter que le temps de percée pour tout matériau de gant peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. Évitez tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. Une protection complète du corps doit être portée. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Assurez-vous que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques approuvés par les normes appropriées. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Assurez-vous que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

#### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

#### Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Effectuer l'entretien ménager de routine.

#### Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

#### Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	Reagents are provided as stable liquids.
Couleur	R2 is clear and yellow in color.
Odeur / Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Reagent = 12.75
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	Non disponible
Point d'éclair (vase clos)	Non disponible
Inflammabilité	Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 10 / 17

### Creatinine R2

Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Densité	Non déterminé ou non disponible
Densité relative	Non déterminé ou non disponible
Solubilités	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminé ou non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Caractéristiques particulière	Non disponible

## 9.2 Autres informations

### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Aérosols	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Solides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Gaz sous pression	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Matières solides inflammables	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges auto-réactifs	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Solides pyrophoriques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges autochauffants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Liquides oxydants	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Peroxydes organiques	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Corrosif pour les métaux	Aucune donnée disponible/ Sans objet
Explosifs désensibilisés	Aucune donnée disponible/ Sans objet

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucun.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 11 / 17

### Creatinine R2

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter :

Évitez la génération d'aérosols et de brouillards, de chaleur extrême, de flammes nues, de surfaces chaudes, d'étincelles, de sources d'inflammation et de matériaux incompatibles.

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

#### 10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Acide picrique	Orale	LD50 Rat: 200 mg/kg
	Dermique ETA	LD50 Rabbit: 300 mg/kg
	Inhalation ATE	LC50 Rat: 0.5 mg/L
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Orale	LD50 Mouse: 363 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg
	Inhalation	LC50 Rat: >6.15 mg/L (4 hr [Dust])

##### Corrosion/irritation cutanée

##### Évaluation :

Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Provoque de brûlures cutanées graves.

##### Domages/irritations oculaires graves

##### Évaluation :

Provoque des lésions oculaires graves.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Provoque des lésions oculaires graves.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 12 / 17

### Creatinine R2

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Évaluation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Données du produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

##### Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Acide picrique	Sans objet
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Sans objet

#### Mutagénicité sur cellules germinales

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

### 11.2 Informations sur les autres risques

#### Propriétés de perturbation endocrinienne :

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :**

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 13 / 17

### Creatinine R2

Aucune donnée disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë (à court terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Acide picrique	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: 105.7 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates LC50 Daphnia magna: 67 mg/L (48 hr)
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Fish LC50 Danio rerio: 109 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia: 33.5 mg/L (48 hr [Calculated])
	Aquatic Plants EC50 Freshwater algae: 153.44 mg/L (72 hr [growth rat3e])

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Fish NOEC Danio rerio: 17.35 mg/L (34 d)
	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 8.0 mg/L (21 d [reproduction])

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Les études de biodégradation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur les substances :

Nom	Résultat
Acide picrique	Bioaccumulation ne devrait pas. BCF (espèces aquatiques) : 1 à 65,5
Hydroxyde de lithium, monohydraté	Les sels de lithium ne sont pas considérés comme bioaccumulables. La partie anionique des sels de lithium est soit naturelle, soit chimiquement indiscernable des substances naturelles. BFC du lithium (espèces aquatiques) : 8 L/ kg

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Données du produit :**

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

**Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

**Données sur les substances :**

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 14 / 17

### Creatinine R2

#### Évaluation PBT :

Hydroxyde de lithium, monohydraté	L'évaluation PBT ne s'applique pas aux substances inorganiques.
-----------------------------------	---

#### Évaluation vPvB :

Hydroxyde de lithium, monohydraté	L'évaluation vPvB ne s'applique pas aux substances inorganiques.
-----------------------------------	--

#### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

#### 12.7 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

#### 12.8 Danger pour la couche d'ozone

**Évaluation :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données du produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur les substances :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### 13.1.1 Élimination des produits/emballages :

Dilute with large volumes of water and dispose of into sewer system, if in accordance with local regulations.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW :** Non déterminé ou non disponible

##### 13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets : Non déterminé ou non disponible

##### 13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées : Non déterminé ou non disponible

##### 13.1.4 Autres recommandations d'élimination : Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

#### Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 15 / 17

### Creatinine R2

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
--	-------

#### Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

#### Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

#### Transport maritime en vrac selon les instruments IMO

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun
Classe de danger de l'OMI	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Matière dangereuse en vrac seulement	Aucun
Groupe de fret	Aucun

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

##### Règlements européens

**Liste d'inventaire (EINECS)** : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

**Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes)** : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes)** : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Date de préparation initiale : 2023-11-20

Page 16 / 17

### Creatinine R2

#### Restriction REACH :

88-89-1	Acide picrique	Listé
1310-66-3	Hydroxyde de lithium, monohydratée	Non répertorié

**Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) :** Non déterminé.

**Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :**

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Acide picrique	88-89-1	Classe de danger pour l'eau 2 : manifestement dangereux pour l'eau
Hydroxyde de lithium, monohydratée	1310-66-3	Classe de danger pour l'eau 1 : légèrement dangereux pour l'eau

#### Autres règlements

**Allemagne - TA Luft :** Aucun des ingrédients n'est répertorié.

**Informations supplémentaires :** Non déterminé.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

## SECTION 16 : Autres informations

**Sigles et abréviations :** Aucun

**Procédure de classification :**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Corrosion de la peau, catégorie 1A	Avis d'expert
Lésions oculaires graves, catégorie 1	Avis d'expert
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	Avis d'expert

#### Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

Expl. 1.1	Explosifs, division 1.1
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inh)	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion de la peau, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4

#### Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

H201	Explosif ; risque d'explosion massif
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H331	Toxique par inhalation
H314	Provoque de brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H302	Nocif en cas d'ingestion

**Avis de non-responsabilité :**

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et

## Fiche de données de sécurité

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521 et le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217, et le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.

**Date de préparation initiale :** 2023-11-20

Page 17 / 17

### Creatinine R2

le n° CE 1907/2006 (REACH), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2020/878. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte.

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 2023-11-20

**Fiche de données de sécurité**